



Berne, le 24.03.2020/05.05.2020

312.9.2.2020

---

## Information

# COVID-19; certificats de circulation des marchandises/certificats d'origine (CCM/CO) à l'importation

---

Jusqu'à nouvel avis, il est possible d'utiliser pour des taxations préférentielles à l'importation des CCM/CO établis numériquement (timbrés/signés numériquement **ou signés/codés numériquement [avec ou sans signature et/ou cachet illustré]**) et des copies de ces derniers, ainsi que des copies de CCM/CO établis de façon conventionnelle.

**ou signé/encodé numériquement [avec ou sans signature et/ou cachet d'illustration].**

Dans le cadre des mesures liées à la pandémie, divers pays essaient d'adapter leurs processus d'établissement de CCM/CO et trouvent des solutions différentes.

Afin de satisfaire à cela, il est également possible, jusqu'à révocation, de considérer pour des taxations préférentielles

- des CCM/CO établis numériquement (timbrés/signés numériquement (timbrés/signés numériquement **ou signés/codés numériquement [avec ou sans signature et/ou cachet illustré]**) dans des pays avec lesquels cela n'est pas prévu,
- des copies de ces documents, ou
- des copies de CCM/CO établis de façon conventionnelle,

comme preuves d'origine valables lors de l'importation en Suisse.

Les contrôles subséquents de telles preuves d'origine seront demandés dans le cadre habituel, indépendamment de cette facilité.